



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 24 / 2026

**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**Location, exposition et déambulation**  
**de voitures de cinéma**  
**Week-end en Folie 2026**

Nature de l'acte :  
1.4 Commande publique / Autres types de  
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_4 du 21 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Considérant** que, dans le cadre du Week-end en Folie, la municipalité de Buchelay propose une programmation d'animations à destination des Buchelois,

**Considérant** que, dans le cadre de cette programmation un défilé carnavalesque sur le thème du cinéma est prévu le samedi 27 juin de 11h à 12h,

**Considérant** que, dans le cadre du défilé une prestation de déambulation et d'exposition de trois voitures de cinéma (Harry Potter, Scooby-Doo et SOS fantômes) est prévue par la société DELO-BAT, sis 1 chemin du Gué de la Folie 77114 Gouaix,

### DÉCIDONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** De signer le contrat d'engagement avec la société DELO-BAT, sis 1 chemin du Gué de la Folie 77114 Gouaix, pour la prestation suivante :

- Déambulation dans les rues de Buchelay d'une durée d'une heure et exposition de voitures de cinéma dans le Parc de la Mairie pour une durée d'une heure également le samedi 27 juin 2026

**ARTICLE 2:** D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 2 253 € TTC,

**ARTICLE 3:** Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : Accès libre/Gratuit.

**ARTICLE 4:** Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 22 avril 2026

Publication électronique sur le site internet communal  
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,  
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 04/05/2026  
Qualité : Le maire et président du CCAS

